Les actualités nationales du réseau France Rénov'

Actualités nationales du Réseau France Rénov'



2

La concertation nationale sur le nouveau pacte de contractualisation et la prolongation du programme SARE

Un parcours de l'usager qui s'enrichit pour massifier la rénovation des logements



Actualités nationales du Réseau France Rénov'



2

La concertation nationale sur le nouveau pacte de contractualisation et la prolongation du programme SARE

Un parcours de l'usager qui s'enrichit pour massifier la rénovation des logements



Lancement de la concertation sur le nouveau pacte de contractualisation Etat-Collectivités sur le service public

Une concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales, les têtes de réseau France Rénov' et les représentants des opérateurs de l'Anah. Contributions attendues d'ici fin juin. Dossier de concertation disponible sur le <u>site du ministère</u>.

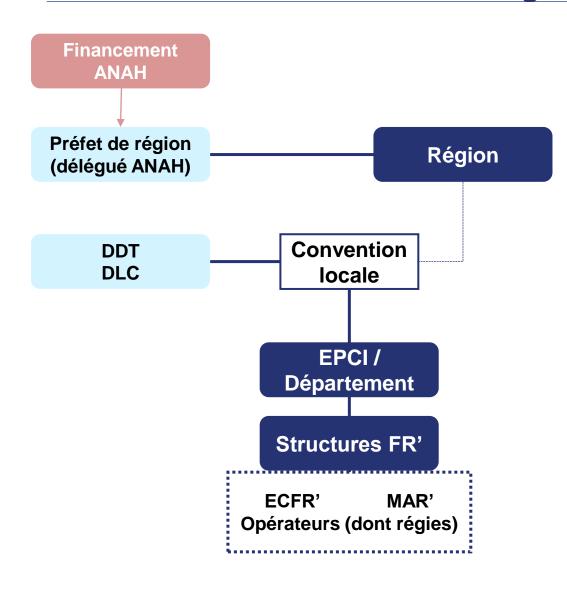








Dès le 1^{er} janvier 2025 : déploiement opérationnel du nouveau modèle avec une contractualisation à deux étages



Cadrage régional concerné de France Rénov'

Animation territoriale partagée du dispositif (collectivités, structures)

Animation des réseaux professionnels, formation des acteurs, innovation territoriale et communication spécifique (marques locales, outils mis à disposition des structures...)

Portage et animation de la mission socle information-conseilorientation et d'animation locale Objectif = 1 guichet par EPCI

Portage et animation des missions spécifiques en concordance avec les spécificités territoriales (LHI, précarité énergétique, copropriété, autonomie...)

Animation de **l'offre liée à l'accompagnement** et à MonAccompagnateurRénov'

Assurer l'offre de service France Rénov' (info/conseil, mobilisation, « aller-vers »)

Assurer les **missions d'accompagnement** du service public (MonAccompagnateurRénov' et autres thématiques habitat)





Objectifs de la prolongation du programme SARE en 2024



Assurer la continuité du service d'information, conseil, orientation et accompagnement sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2024



Approuver les avenants aux conventions territoriales avec les porteurs associés et les avenants aux conventions infra-territoriales d'ici fin 2023



Préparer la construction d'un nouveau pacte territorial avec les collectivités et le réseau France Rénov' autour du service public de la rénovation de l'habitat pour une mise en œuvre à partir de 2025







Mise en œuvre de la prolongation du programme SARE en 2024

Le programme SARE est prolongé jusqu'au 31 janvier 2024 : l'échéance des conventions territoriales est reportée du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Périmètre de la prolongation



Missions

Mêmes actes métiers incluant le petit tertiaire (maintien de la grille des actes métiers)



Modalités de financements

Maintien du financement à l'acte (A1 à A5 ; B1 et B2) ou au forfait (C1 à C3 ; D)



Signataires

Mêmes obligés CEE mobilisés avec des contributions complémentaires réparties au prorata de ce qui est déjà financé et ajout de l'Anah comme signataire de la convention en tant que co-porteur pilote

Le cadrage des avenants aux conventions se fera en collaboration avec les porteurs associés

Engagements financiers 2024 A discuter avec chaque PA en fonction des objectifs réalisés à date et des perspectives envisagées pour 2024

Les actes A4/A4bis réalisés dans le

cadre du SARE ne concerneront que les accompagnements non obligatoires MAR'

Articulation avec MAR'





Actualités nationales du Réseau France Rénov'





La concertation nationale sur le nouveau pacte de contractualisation et la prolongation du programme SARE

Un parcours de l'usager qui s'enrichit pour massifier la rénovation des logements





Un parcours de l'usager qui s'enrichit pour massifier la rénovation

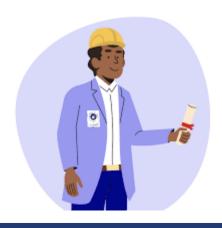


Informer, Conseiller et Orienter l'usager

2 388 conseillers dans 556 Espaces Conseil sur le territoire national

Un partenariat à venir avec le **réseau** des France services, représentant 2 800 guichets en 2024 et qui s'inscrira en complément des missions actuelles des ECFR

Le déploiement d'un nouveau processus d'escalade des dossiers MPR' en difficulté



Accompagner l'usager dans son projet

Un agrément Mon Accompagnateur Rénov' obligatoire dès janvier 2024

Une obligation MAR' sur la **rénovation globale MPR'** à compter **de janvier 2024** et la suppression sur « bouquets
de travaux » MPR'

Un accroissement du **nombre de structures** qui vont pouvoir
accompagner les ménages vers la **rénovation globale**



Consolider et enrichir les aides à la rénovation de l'habitat

Une évolution des aides autour de 2 piliers : pilier efficacité et pilier performance en 2024

Un conditionnement de l'audit MPR' un geste de travaux à compter de juin 2023

Une aide renouvelée pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (MaPrimeAdapt') lancée en 2024





Le futur partenariat avec France services : aller au plus proche des usagers



S'appuyer sur un réseau de 2800 espaces France services



Assister les personnes éloignées du numérique ou en difficulté avec les démarches administratives à accéder aux plateformes de demande d'aides

Une offre de service complémentaire aux ECFR*

L'ECFR' restera le point de contact privilégié des ménages, l'agent France services ayant vocation à effectuer des actes complémentaires à ceux des conseillers.

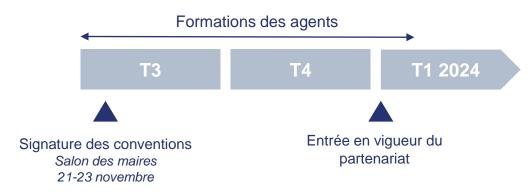
Aider au dépôt numérique de la demande de subvention MPR'

Assurer une intermédiation administrative et numérique lors du suivi des dossiers

Repérer les ménages pouvant bénéficier d'une rénovation

Communiquer sur l'existence de France Rénov' et orienter vers un ECFR'

Une opérationnalisation en janvier 2024







Remontée des signalements des dossiers en difficultés MPR



Répondre à un besoin des ECFR, DDT, DLC et des usagers

- Fournir aux ECFR la possibilité d'escalade directe à une équipe dédiée aux professionnels et aux ECFR
- Permettre aux ECFR d'avoir plus d'informations ou de visibilité sur un dossier lorsqu'ils sont sollicités
- Contribuer à aider les usagers à poursuivre leur parcours de demande d'une aide MPR



Optimiser le processus d'escalade pour les ECFR, DDT, DLC 3

- Savoir identifier un dossier en difficulté et collecter les informations nécessaires
- Utiliser des canaux dédiés (téléphone ou formulaire « pro »)
- Disposer d'une redescente d'informations une fois le signalement effectué







L'obtention de l'agrément MAR' sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024 pour tous les acteurs pour accompagner les ménages



Report des échéances de septembre 2023 à janvier 2024



Obligation
d'accompagnement MAR'
modifié avec intégration de
MPR rénovation globale



Des montants de financements à venir

Chiffre national*

54 dossiers au niveau national (des 800 dossiers attendus)

Chiffre régional*

1 dossier

Modalité d'agrément dans la région

DDT

Accompagnement obligatoire pour MPR Sérénité et aides Loc'Avantages avec travaux (règlementation Anah)

Accompagnement obligatoire pour MPR' rénovation globale Alignement des missions sur l'arrêté pour Loc'Avantages et MPR' sérénité

Intégration des nouvelles prestations obligatoires dans les conventions OPAH/PIG

Janvier 2023

Janvier 2024

Jusqu'à juillet 2024

Déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

2 mai 2023

Ouverture de la procédure d'agrément pour les « acteurs historiques »

Juillet 2023

Ouverture de la procédure d'agrément à tous les acteurs éligibles Janvier 2024

Obligation d'agrément pour tous les acteurs



Evolutions des aides à la rénovation énergétique en janvier 2024

Objectif de renforcer les aides pour viser les rénovations performantes, décarboner le parc de logements et intervenir sur les situations de précarité énergétique

Pilier performanceObjectif: Rénovation globale

- Fusion des aides à la rénovation globale, conditionnées à la réalisation de travaux atteignant le niveau BBC en une ou deux étapes et bonification pour les passoires thermiques
- Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov'
- Aide ouverte à tous les déciles, dégressive des ressources, en % du coût de travaux avec un renforcement du soutien financier
- Intégrant le financement CEE et articuler avec les financements des collectivités

Pilier efficacité Objectif : Sortie des énergies fossiles

- · Aide forfaitaire par geste
- Obligation d'installer un système de chauffage décarboné, et forfaits complémentaires (isolation, chauffe-eau, chauffage d'appoint) à la marge dès le 1^{er} janvier 2024
- DPE obligatoire dès 2024 avec exclusion progressive des passoires, puis également les étiquettes E
- Déciles supérieurs exclus
- Convergence des critères avec les CEE

Audit

- Une convergence des modalités d'audits sur la réalisation des audits réglementaires en cas de vente de passoires
- · Une utilisation des audits:
 - En cas de vente de passoires
 - Pour inciter les ménages à la réalisation de travaux
 - Obligatoire en cas de recours à Mon Accompagnateur Rénov'
- Financement des audits dans le cadre de la prestation MAR', ou s'ils permettent la réalisation de travaux

Des modalités opérationnelles de mise en œuvre qui seront précisées dans les mois à venir. Une consultation a été lancée en juin avec les différentes filières, des experts et les têtes de réseau





Une nouvelle aide Ma Prime Adapt'

MaPrimeAdapt' est une aide à la pierre qui s'adresse aux ménages aux revenus modestes et très modestes : personnes âgées et personnes handicapées. Elle permet aux bénéficiaires de réaliser l'ensemble des travaux d'adaptation du logement nécessaires. Objectif : près de 700 000 logements adaptés dans les 10 ans



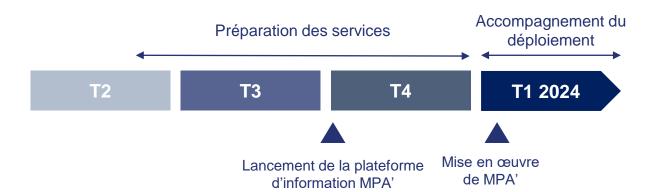
Des critères d'éligibilité simples : personnes âgées de 70 ans ou plus, ou handicapées, propriétaire occupant ou locataire du parc privé, résidence principale sans condition d'ancienneté, revenus modestes et très modestes



Une subvention pour accélérer l'adaptation du parc : Subvention du coût des travaux à hauteur de 70% pour les ménages très modestes et 50% pour les ménages modestes, un accompagnement obligatoire et qualifié tout au long du dispositif



Une liste de travaux ouverts : profiter de son logement (douche de plain-pied, robinetterie adaptée...), circuler dans son logement (rampes d'accès, barre d'appui...), utiliser les équipements (volets roulants, installations de meubles...) adaptée aux besoins de chacun







FIN DU SUPPORT